

**Compte Rendu de la réunion d'information entre  
le gouvernement et les acteurs économiques**  
*24 mars 2020*

Nous avons été reçus à 14h00 ce jour par les représentants de l'Etat et le membre du gouvernement en charge de l'économie pour **clarifier les mesures économiques** de mise en œuvre qui sont en cours dans le cadre de la crise COVID-19.

Ci après le compte rendu des points qui ont été évoqués :

**I/ La première partie de la réunion** a permis à l'Etat de faire un point avec l'ensemble des partenaires sociaux sur les **questions de confinement et le fonctionnement des entreprises**.

- Difficultés sur la compréhension des forces de l'ordre pour lesquelles des directives doivent être levées.
- Une difficulté particulière pour le BTP a été soulevée et une réunion dédiée se tiendra demain dans la journée
- Pour les autres industries, pas de nouveau positionnement : l'industrie agro-alimentaire et la filière des produits d'hygiène se doivent de rester en activité.
- Alerte de la part des syndicats de salariés (étaient présents : USTKE / USOENC/ UTCFE-CGC/ COGETRA/ Fédération des fonctionnaires) : les salariés sont inquiets, en colère. Ils insistent sur la perception d'un clivage communautaire entre ceux qui sont en télétravail et ceux qui doivent venir travailler sur le terrain. Les responsables de centrales ont indiqué qu'ils allaient rapidement perdre la main sur leurs équipes. De nombreux blocages des entreprises qui continuent à fonctionner sont à envisager dans les jours qui viennent et cela risque de se durcir.

**Il y a tout lieu de craindre un souci d'ordre public du fait du blocage des entreprises.  
Nous en appelons donc à la pédagogie de chacun d'entre nous vis à vis de ses salariés  
et à la sécurisation de ses équipes (santé et sécurité).**

Un courrier du gouvernement a été envoyé à l'Etat pour demander l'équivalent de 2 à 3 mois de financement, soit une **estimation de 54 Milliards de Francs**, afin de mettre en place des mesures « identiques » à celles en Métropole. Néanmoins, ces mesures nécessiteront parfois une adaptation des textes réglementaires, et la mise en œuvre de modalités d'application différentes de la métropole compte tenu des transferts de compétences. Sans cette aide de l'Etat, l'essentiel de ces mesures ne pourra pas être financé.

**→ La Calédonie est en attente de la réponse de l'Etat.**

**II/** La seconde partie de la réunion a permis la **présentation des outils d'accompagnement économiques** envisagés au profit des entreprises.

- Une **plate-forme dématérialisée** unique sera déployée pour recevoir toutes les demandes des entreprises. Une présentation de cette plate-forme est prévue d'ici fin de semaine.

➔ **Attention, les aides ne seront pas automatiques, il faudra en faire la demande.**

- Un **guichet unique** sera ouvert pour chaque province.

### 1) Mesures actées :

- Un **décalage de l'impôt direct** pour les entreprises : il faudra solliciter la mesure via la plate-forme dématérialisée.
- Le **remboursement ARTI** en cours sur les stocks sera effectué sur les comptes des entreprises d'ici fin mars / début avril.
- Pour le **salarié bloqué hors territoire** :
  - Pour cause de mission pour le compte de son entreprise => l'entreprise paie son salaire
  - Pour cause de congés => deux solutions :
    - . il étend ses congés payés
    - . il ne reçoit pas de salaire.
- Pour le **salarié confiné** : une étude est en cours pour une prise en charge au titre de la maladie. Il est donc conseillé de faire un choix : payer les salariés qui sont dans cette situation au mois de mars ou non
  - ➔ *Plus d'information en fin de semaine.*
- **Aide directe aux entreprises en grande difficulté** : l'aide de l'Etat doit aussi permettre le déploiement d'une aide directe aux entreprises pour leur trésorerie et le maintien de l'emploi. Celle-ci sera gérée par les provinces tout comme l'aide aux travailleurs indépendants.
- La Province Sud a **étendu ses aides existantes** en la matière au regard de la situation sanitaire.
  - ➔ Plus d'infos et formulaire sur l'aide à la trésorerie de la province sud : <https://www.province-sud.nc/demarches/aide-a-la-tresorerie-case>
  - ➔ Plus d'infos et formulaire sur l'aide au maintien de l'emploi de la province sud : <https://www.province-sud.nc/demarches/aide-exceptionnelle-au-maintien-de-l-effectif-salarie-case>

## 2) Mesures à l'étude :

- **Chômage partiel :** L'aide de l'Etat doit permettre d'étendre le dispositif de chômage partiel à 100% du SMG et 84% des salaires jusqu'à 4,5 fois le SMG. Le dispositif n'est pas financé à ce jour.  
Pour le moment, le chômage partiel représente 66% du SMG avec avance des entreprises sur le règlement des salariés + allocation complémentaire à hauteur de 84% du salaire plafonné à 4,5 fois le SMG.  
→ Les démarches pour y prétendre doivent se faire via ce lien : <https://demarches.gouv.nc/chomage-partiel>
- Les **congés payés** sont à l'initiative de l'employeur.
- **Saisies sur salaire :** moratoire quand le salaire n'est pas payé par l'entreprise.
- La question de la **prise en charge du loyer** des entreprises n'est pas traitée pour le moment
- La **prise en charge de l'eau et l'électricité** est à l'étude. Des négociations avec CDE, EEC et Enercal ont commencé.
- Concernant les **loyers des salariés** auprès des bailleurs sociaux, des discussions doivent être engagées.

## 3) Les banques :

- Les banques doivent étudier toutes les demandes de décalage de charges d'emprunt, sans frais et sans intérêts intercalaires ou supplémentaires. En cas de difficulté, les entreprises peuvent le faire savoir à la FINC qui fera suivre. Une réunion de travail doit être sollicitée cette semaine pour travailler avec les banques sur certaines modalités pratiques, et la possibilité de créer un outil pour garantir les règlements fournisseurs entre entreprises.
- Il a été indiqué **qu'une garantie de l'Etat était aussi en cours de négociation, sur la base du modèle métropolitain, pour soutenir l'ouverture de lignes de trésorerie par les banques** auprès des entreprises en difficulté.
- Dans l'attente, le **PRET ATOUT de BPI France** est applicable en Nouvelle-Calédonie. <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-sans-garantie/Pret-Atout>

### **Appel à la responsabilité de chacun :**

En fin de réunion, les représentants de l'Etat et du gouvernement ont insisté sur la nécessité, pour les entreprises qui restent ouvertes et ne perdent pas significativement d'activité, de payer leurs échéances sociales et fiscales à fin mars.

**Nous appelons les industriels / entreprises à nous faire remonter toutes les difficultés qu'ils peuvent rencontrer sur le terrain (distribution, livraison, logistique, banques, etc.)**

### Calendrier :

*Mercredi 25 mars : réunion dédiée BTP*

*Jeudi 26 mars ou vendredi 27 mars : présentation de la plate-forme*

*Réunion avec les banques : date non définie encore.*